

Lundi 5 juillet 2021  
Province de Québec  
MRC de Mékinac  
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi cinq juillet deux mille vingt et un à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4<sup>e</sup> Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Madame la conseillère Pierrette Fontaine ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-François Dubois, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de monsieur le maire Michel Germain.

Absent : Madame la conseillère Kimberly Nadeau

Secrétaire de la séance: M. Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance : 19 h 30

- Présentation du rapport financier par Madame France Pronovost, directrice et auditrice chez Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L

## ORDRE DU JOUR

Mot du maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 7 juin 2021
3. Liste des comptes
4. Correspondance :
  - A) FQM, Adhésion 2021-2022
  - B) Paroisse Saint-Jacques-des-Piles
  - C) Bulletin d'information des producteurs de bois de la Mauricie
5. Résolution : Nomination du maire suppléant
6. Résolution : Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2020
7. Résolution : Vacances estivales
8. Résolution : Embauche du personnel de camp de jour
9. Résolution : Embauche d'une étudiante
10. Résolution : Tirage participation Maisons Fleuries 2021
11. Résolution : Radiation des comptes
12. Résolution : Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
13. Résolution : Adoption règlement 567-UR-2021
14. Résolution : Résolution à annuler
15. Résolution : Trousse d'économie d'eau
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE  
ET RÉSOLU

2021-07-092

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que rédigé.

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2021-07-093  
 APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
 ET RÉSOLU  
 QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que rédigé.

## 3. LISTE DES COMPTES

<u>Liste des comptes payables-Juin 2021</u>			
<u>Fournisseur</u>	<u>Détails</u>		<u>Montant</u>
1	Arrakis Consultants Inc.	Honoraires prof.-Surveillance travaux nettoyage puits	4 159.62 \$
2	Fin.Banque Nationale	Intérêts-prêt Asphaltage & Tx. Accise	7 135.95 \$
3	M.François Boisvert	Service sténographie-Me Lapointe-Dossier Resto...	861.25 \$
4	Desjardins-Gestion	Frais REER employés et directeur-Juin 2021	1 225.76 \$
5	D Écho D	Frais-2 panneaux de Bienvenue-Municipalité	3 564.23 \$
6	FQM Assurances	Renouvellement police assurances accident-2021	654.00 \$
7	Eurofins Environex	Frais analyse eau potable-facture au 30/06/2021	690.14 \$
8	Plomberie Germain	Frais entretien plomberie-marina	668.75 \$
9	Jeux 1000 pattes	Dépôt pour achat module de jeux-parc des enfants	15 000.00 \$
10	J.Y, Martel Transport	Frais disposition et transport-conteneur garage	632.36 \$
11	MRC de Mékinac	Frais feux d'artifices -mai 2021	1 000.00 \$
12	Centre Nautique G-Piles	Frais nettoyage -Bâtiment resto. Marina	2 069.55 \$
13	Centre Nautique G-Piles	Frais réparation des quais-marina	4 369.06 \$
14	M. Mario Provençal	Frais service de conciergerie- Juin 2021	829.41 \$
15	Quais Traditionnels	Achat blocs de béton et chaînes-mise à l'eau et quai	1 158.38 \$
16	Régie Incendie...St-M.	Quote-part 2021- 3ième versement de 4= 33%	26 003.34 \$
17	Excavation RMG Inc.	Déneigement hors périmètre urbain- 2020-2021-4/5	16 963.47 \$
18	Service Cité Propre Inc	Frais cueillette et transport ordures- Juin 2021	3 103.37 \$
19	Ville de Saint-Tite	Service tech- documentation-pér:du 30/03 à18/05/21	1 829.52 \$
20	salaires nets élus	2021-06-30	4 319.29 \$
21	Salaires nets -Employés	2021-06-30	20 813.78 \$
22	Remise-Déduction à la source	part des employés-Juin 2021	9 001.71 \$
23		part employeur-Juin 2021	4 843.71 \$
24	La Capitale Assurances	Assurance collect.-directeur & employés-Juillet '21	2 259.23 \$
25			
26	<b>Total autres factures à payer</b>		<b>9 885.17 \$</b>
27			
28			
29	<b><u>Total des factures à payer au 05 Juillet 2021</u></b>		<b><u>143 041.05 \$</u></b>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-07-094  
 APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
 ET RÉSOLU  
 QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à payer et ratifier les comptes au 5 juillet 2021;  
 QUE tout excédent budgétaire aux comptes à payer et au procès-verbal sera comblé par des affectations au surplus accumulé.

## 4. CORRESPONDANCE

### A) FQM, ADHÉSION 2021-2022

La Fédération québécoise des municipalités nous fait parvenir notre attestation d'adhésion pour l'année 2021-2022.

B) PAROISSE SAINT-JACQUES-DES-PILES

Madame Cécile Parent, marguillière de la paroisse nous fait parvenir une correspondance concernant l'état actuel du paratonnerre et de l'évaluation des coûts.

C) BULLETIN D'INFORMATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie nous fait parvenir leur bulletin d'information mensuel.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2021-07-095  
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de juin 2021.

5. RÉSOLUTION : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-07-096  
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles nomme, le conseiller Michel Sesena, maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2021.

6. RÉSOLUTION : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la présentation de Madame France Pronovost du rapport financier de l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2021-07-097  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs 2020, tel que présenté par Madame France Pronovost de la firme de comptables Dessureault, Lemire, Gélinas, Lanouette, s.e.n.c.r.l.

QUE les états financiers seront placés sur le site Internet de la Municipalité.

7. RÉSOLUTION : VACANCES ESTIVALES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-07-098  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise la fermeture du bureau municipal pour les vacances. Le bureau municipal sera fermé au public du 16 au 30 juillet inclusivement. Retour des vacances le lundi 2 août 2021. En cas d'urgence la ligne téléphonique reliée à la centrale d'alarme est toujours en opération.

QU'UNE annonce sera faite à cet effet dans l'Écho municipal et sur le site Internet de la municipalité.

8. RÉSOLUTION : EMBAUCHE DU PERSONNEL DE CAMP DE JOUR

ATTENDU l'adoption de l'ouverture du camp de jour 2021;

ATTENDU les activités du camp de jour se déroulent du 28 juin au 13 août 2021;

ATTENDU la pertinence d'embaucher deux personnes afin d'assurer l'animation des activités du camp de jour 2021;

- Mégan Tremblay, à titre d'animatrice; à raison de 40 h par semaine, au taux horaire de 13.50 \$ par heure;

- Raphaël Jolin-Campos, à titre d'aide-animatrice, à raison de 40 h par semaine, au taux horaire de 13.50 \$ par heure;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-07-099  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'embauche du personnel de camp de jour 2021.

#### 9. RÉSOLUTION : EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-07-100  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le directeur général, monsieur Pierre Beauséjour, qui procédera à l'engagement d'un employé étudiant ci-après mentionné, conformément à la convention collective en force à ce jour :

- A) Fabiana Jolin-Campos: au salaire minimum, à partir du 21 juin 2021, pour un total de 6 semaines à un horaire variable.

#### 10. RÉSOLUTION : TIRAGE PARTICIPATION MAISONS FLEURIES 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal veut remercier les citoyens pour leur participation à fleurir leur devanture de résidence et qu'un tirage a été planifié aujourd'hui;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-07-101  
APPUYÉE PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles procède à un tirage parmi toutes les maisons inscrites pour un bon d'achat « Mékinac j'achète »;

QUE le ou les gagnants sont :

- Monsieur Michel Sesena
- Madame Nicole Duchaine
- Madame Denise Germain

QUE le conseil municipal remercie tous les propriétaires qui ont participé par leurs réalisations fleuries.

#### 11. RÉSOLUTION : RADIATION DES COMPTES

ATTENDU certains comptes à recevoir jugés irrécupérables;

CONSIDÉRANT les recommandations des vérificateurs comptables de la Municipalité, Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2021-07-102  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise la radiation de certains comptes existants fournis par les vérificateurs comptables au 31 décembre 2020 ainsi que les intérêts et pénalités courus.

#### 12. RÉSOLUTION : DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à rejoindre le mouvement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de la Municipalité de Grandes-Piles sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-07-103  
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

### 13. RÉSOLUTION : ADOPTION RÈGLEMENT 567-UR-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté le règlement de zonage no: 495-UR-2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2021-07-104  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le règlement 567-UR-2021 tel que présenté.

### 14. RÉSOLUTION : RÉSOLUTION À ANNULER

ATTENDU la résolution 2020-11-193 concernant l'achat de trousse d'économie d'eau;  
CONSIDÉRANT que la municipalité avait décidé d'offrir à moitié prix aux résidents lesdites trousse;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS  
ET RÉSOLU

2021-07-105

QUE le conseil municipal annule la résolution 2020-11-193 afin que les trousse soient offertes gratuitement aux citoyens qui en feront la demande.

#### 15. RÉSOLUTION : TROUSSE D'ÉCONOMIE D'EAU

ATTENDU une offre d'Hydro-Québec faite aux municipalités pour l'achat d'économiseur d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac soutient cette offre en se faisant le lien entre la municipalité et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait bon pour la municipalité d'adhérer à cette offre et de faire profiter les résidents de Grandes-Piles à une économie d'eau potable par l'achat d'une trousse qui leur serait offerte;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

2021-07-106

APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles procède à l'achat de 50 trousse d'économie d'eau potable au coût de 12 \$ chaque;

QUE lesdites trousse seront offertes gratuitement aux résidents de Grandes-Piles qui en feront la demande.

#### 16. VARIA

#### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

2021-07-107

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

ET RÉSOLU

La levée de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 20 h 23.

Michel Germain  
Maire

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Germain, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Germain, Maire

---

#### **Certificat de crédits**

Je, soussigné secrétaire-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour  
Directeur général et secrétaire-trésorier